

Guide
d'information

Urgence et
Unité d'intervention brève

Douglas
INSTITUT UNIVERSITAIRE EN SANTÉ MENTALE / MENTAL HEALTH UNIVERSITY INSTITUTE

www.douglas.qc.ca

Mission

Urgence et Unité d'intervention brève

L'équipe de l'Urgence évalue le besoin d'un patient en crise, et le réfère vers le service le plus approprié pour son traitement. Ceci peut prendre la forme d'un séjour à l'Unité d'intervention brève (UIB), d'une hospitalisation, d'un transfert vers l'hôpital de secteur, ou encore d'une référence à un service interne ou externe. Nous aidons le patient à s'adapter aux circonstances changeantes dans le contexte d'une maladie mentale et à soulager la crise.

La mission de l'équipe de l'UIB est d'évaluer et d'observer un patient en crise, et de lui fournir un environnement de soutien dans lequel le patient apprend à connaître sa maladie. L'équipe collabore avec le patient afin d'établir les buts et interventions qui permettront sa réintégration rapide dans la communauté.

**Institut universitaire en
santé mentale Douglas**

6875, boul. LaSalle
Verdun (Québec)
H4H 1R3

514 761-6131, poste 2225 ou 2226
www.douglas.qc.ca

Les règles générales

Afin de garantir l'efficacité des soins, tous se doivent d'observer certaines règles importantes.

Des tournées de routine sont effectuées par le personnel dans l'unité et dans les chambres des patients.

Les patients sont référés à leur intervenant attitré.

Les privilèges sont déterminés selon le statut légal, le plan de traitement et les ordonnances médicales.

Toute règle peut être limitée ou modifiée, selon le plan de traitement de chaque patient ou sur ordonnance médicale.

**Aucune forme de violence physique, verbale ou psychologique n'est tolérée à l'Institut Douglas.
Un climat de respect entre les patients et les intervenants s'impose.**

Merci de votre compréhension et de votre collaboration.

Les repas

- Le **DÉJEUNER** est servi à 7 h.
- Le **DÎNER** est servi à midi.
- Le **SOUPER** est servi à 17 h.

Des mets peuvent être commandés de restaurants, pourvu que leur livraison coïncide avec les heures de repas. La nourriture apportée par vos proches doit être mangée immédiatement; aucune nourriture (autre que de petites collations de type fruits, croustilles, chocolat, etc.) ne sera conservée dans l'unité (à moins d'un plan de traitement à cet effet).

Veuillez noter que certains patients doivent être à jeun de 12 à 14 heures à des fins d'analyses sanguines (par ex. : profil lipidique). Les patients seront avisés d'avance et pourront recevoir une collation plus tôt afin de respecter les protocoles en place.

Aucune nourriture n'est permise dans les chambres.

La vaisselle, le verre et la coutellerie de métal sont interdits dans l'unité.

LES COLLATIONS

Des collations sont servies à 10 h, 14 h et 19 h 30.

Le personnel sera aussi disponible à ces heures afin de vous accompagner aux machines distributrices.

L'hygiène personnelle

Les heures d'accès au bain et à la douche sont de 9 h à 22 h.

Vos devez effectuer vos soins d'hygiène quotidiennement; par contre, une journée sur deux est tolérée pendant les fins de semaine.

Vous pouvez vous raser avec le consentement et la supervision du personnel. Les rasoirs doivent être retournés au personnel et seront gardés au poste infirmier.

Vous pouvez utiliser vos propres produits d'hygiène.

VÊTEMENTS

Un habillement approprié est obligatoire.

Il est possible que l'on vous demande de porter une jaquette d'hôpital, selon votre plan de traitement ou une ordonnance médicale.

CIGARETTES

Vous pouvez garder vos cigarettes, à moins d'un plan de traitement contraire.

Aucun briquet ou allumettes ne sont permis dans l'unité.

Vous devez vous procurer vos propres cigarettes ou tabac.

Un fumoir est à votre disposition. **Il est interdit de fumer à l'extérieur du fumoir.** Les heures d'ouverture sont de 7 h à 22 h.



Les effets personnels



Vous êtes responsable de vos effets personnels dans l'unité.

Vous pouvez garder jusqu'à 40 \$ pour vos dépenses personnelles; les montants excédentaires (y compris les cartes de crédit et les objets de valeur) doivent être déposés dans la voûte de l'Institut. Si vous désirez accéder à la voûte, vous devez en avvertir votre infirmière.

Certains effets personnels peuvent être gardés au poste infirmier, selon votre plan de traitement ou ordonnance médicale.

Les téléphones cellulaires, caméras et ordinateurs ne sont pas permis dans l'unité. Il est suggéré que vous les remettiez à vos proches; sinon, ils seront gardés au poste infirmier.

TÉLÉPHONE

Vous avez accès au téléphone de l'unité de 7 h à 22 h.

Le temps d'utilisation du téléphone doit être partagé entre les patients; par conséquent, nous vous demandons de limiter vos conversations à 15 minutes par appel.

Vous pouvez recevoir des appels au 514 761-6131, poste 2234.

Aucun comportement inapproprié ne sera toléré (par ex. : langage abusif, vulgarité, agressivité, menaces ou ton de voix élevé).

Le temps d'utilisation du téléphone peut être réduit ou limité en raison du plan de traitement ou d'une ordonnance médicale.

TÉLÉVISION

L'accès à la télévision est de 7 h à 22 h.

Le poste de télévision sera choisi en fonction de l'intérêt de la majorité des patients.

Les émissions contenant violence, nudité ou langage vulgaire ne seront pas tolérées.

IPOD, CD ET LECTEUR MP3

L'utilisation de ces articles est permise durant la journée seulement.

L'utilisation peut être interdite, selon le plan de traitement ou l'ordonnance médicale.

Les radios, télévisions, lecteurs DVD ou ordinateurs ne sont pas permis dans l'unité.

LIVRES ET JOURNAUX

Les livres et les journaux sont acceptés, à l'exception de matériel qui contient de la nudité, violence ou vulgarité.



Les visites

Les heures de visite sont de 9 h à 21 h.

Vous pouvez recevoir deux visiteurs à la fois.
Aucun visiteur de moins de 12 ans ne sera autorisé dans l'unité.

Les visites peuvent être réduites ou refusées, selon le plan de traitement ou l'ordonnance médicale.

Les visiteurs sous l'effet d'alcool/de drogues ou démontrant un comportement inapproprié (par ex. : langage abusif, agressivité, attitude menaçante) peuvent se voir refuser d'accès dans l'unité ou en être expulsés.



COUVRE-FEU

Le couvre-feu est à 22 h.

Vous aurez un lit dans une chambre seule ou une chambre partagée, selon votre plan de traitement et la disponibilité des lits. Les chambres sont attribuées selon le sexe du patient.

Dans le cas de débordement (achalandage), des civières sont installées dans le corridor. La vie privée ainsi que l'espace personnel de chacun sont respectés dans la mesure du possible.

Certains patients peuvent être installés sur une civière près du poste infirmier, selon le plan de traitement ou l'ordonnance médicale. La vie privée et la dignité sont respectées dans la mesure du possible.

Notes

[illegible]